

**COMMISSIONS CONSULTATIVES
COMMUNALES D'INTEGRATION :**

**MISSIONS
&
FONCTIONNEMENT**

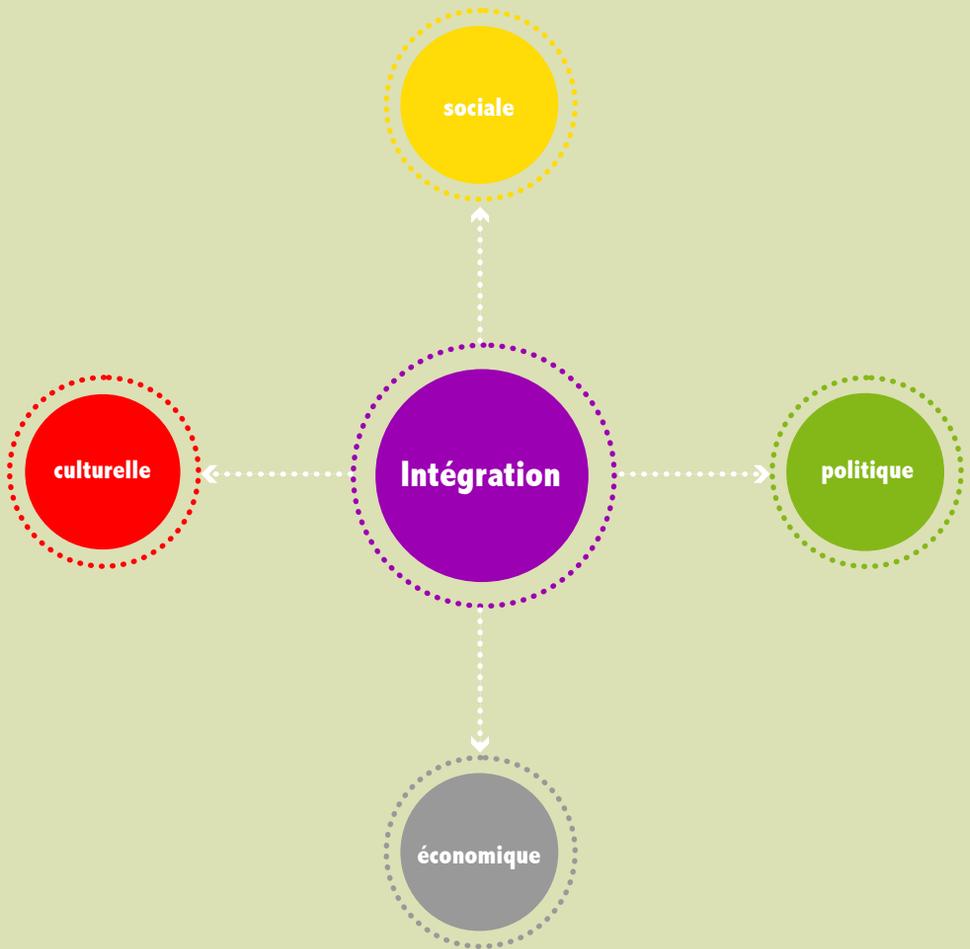


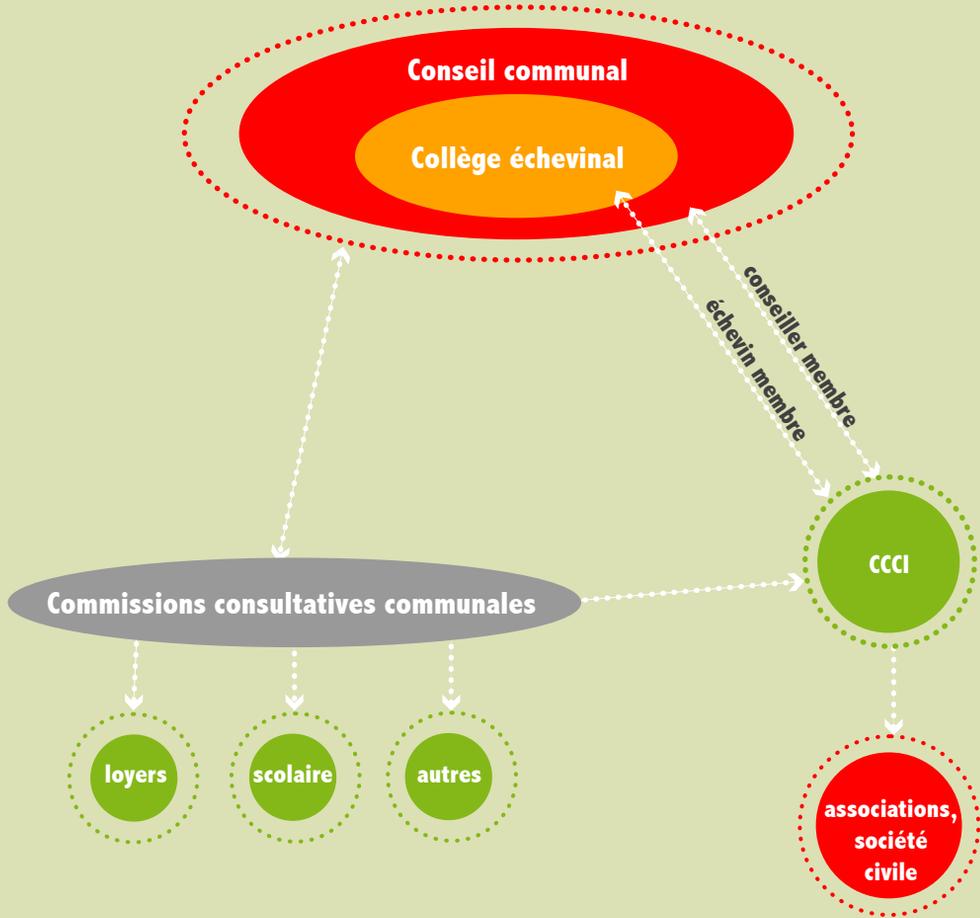
**Ce document a été élaboré sur base du règlement grand-ducal du
15 novembre 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement
des commissions consultatives communales d'intégration.**

**Mémorial
A - N° 237
du 22 novembre 2011**

**Les opinions et interprétations exprimées dans cette publication engagent uniquement leurs auteurs et ne reflètent pas
nécessairement les positions du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région / Office luxembourgeois
de l'accueil et de l'intégration**





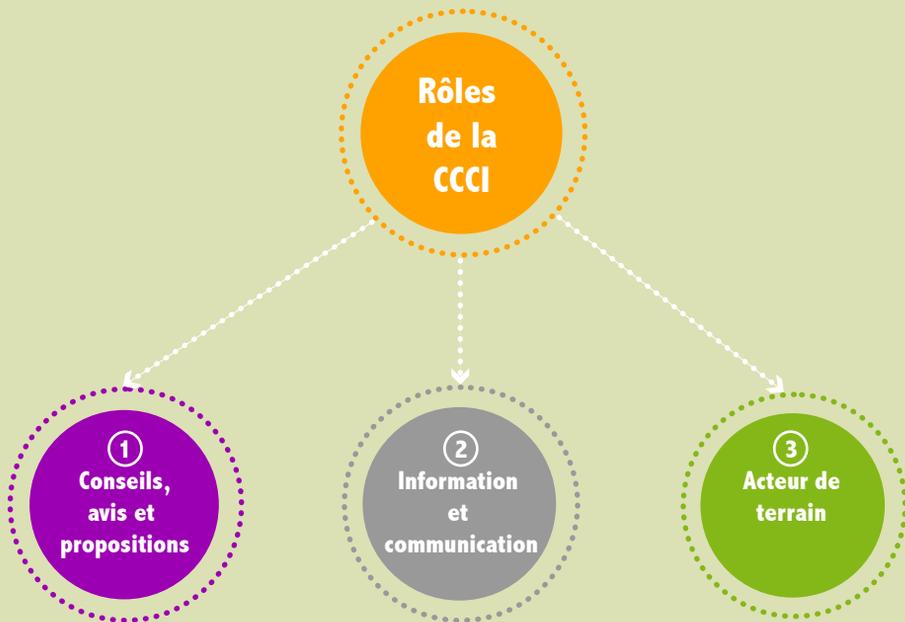


Relations et liens



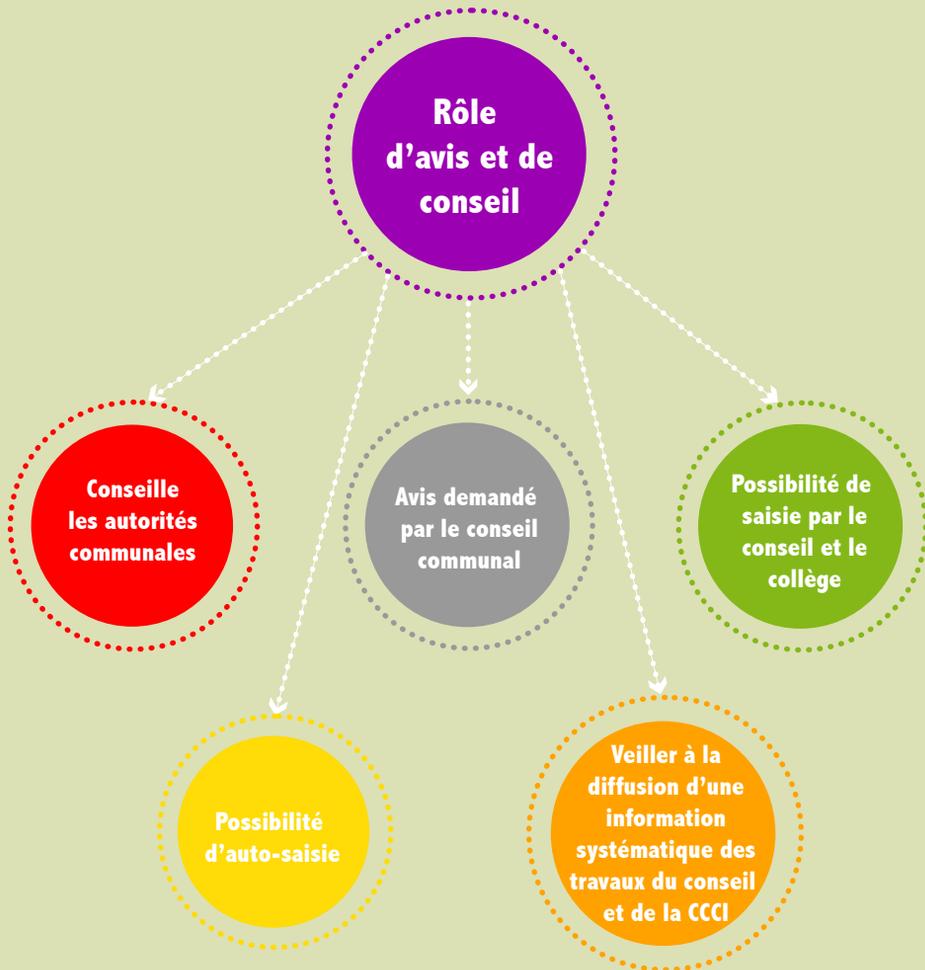
Relations et liens





3 grands rôles de la CCCI



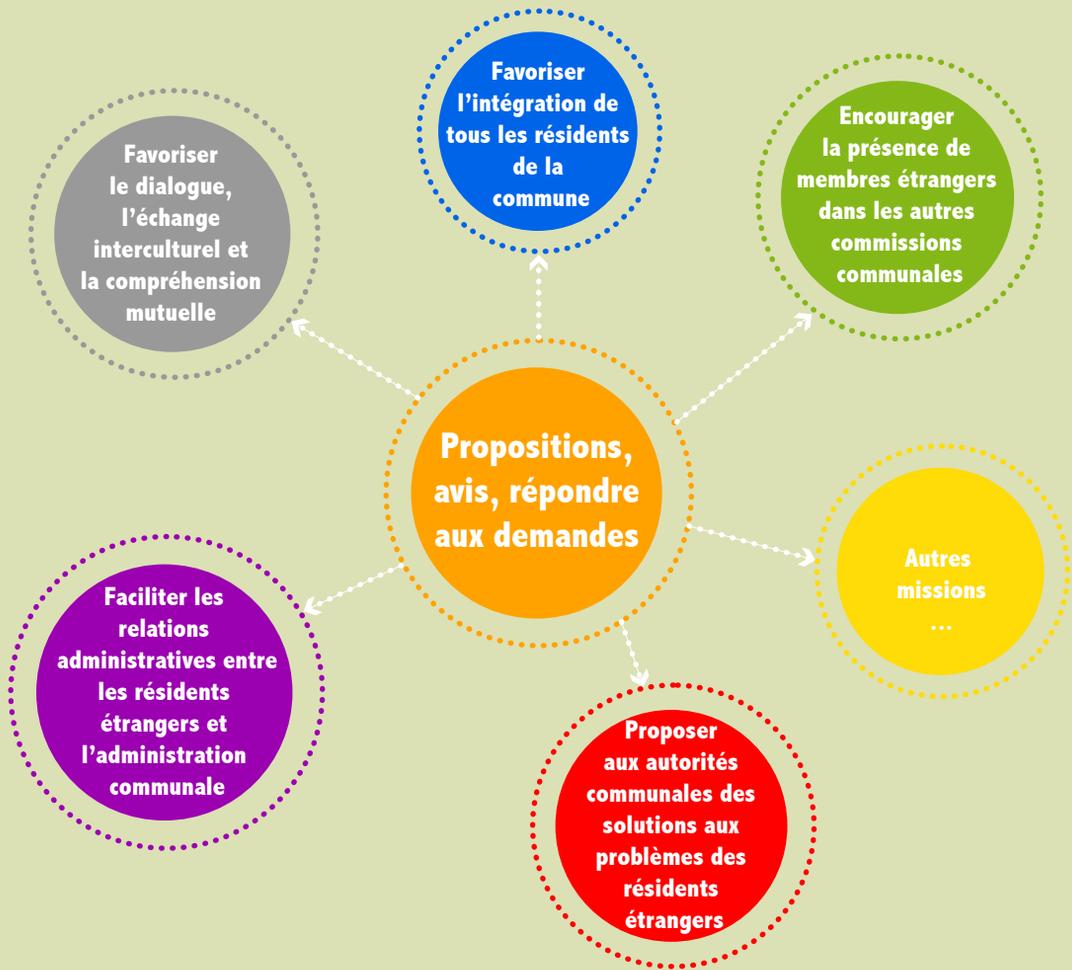


1- Avis et conseil





1 - Avis et conseil



1 - Avis et conseil



L'administration communale, après concertation avec la commission, informe les résidents de la commune des activités de la commission (bulletin communal, réunions publiques d'information...)

Veiller à ce qu'une information sur les travaux du conseil communal et de la CCCI soit distribuée périodiquement à tous les ménages, au moins en langue française et luxembourgeoise et/ou allemande

Information et communication

Faciliter les relations administratives entre les résidents étrangers et l'administration communale

Informar l'administration communale sur la situation des étrangers



2- Information et communication

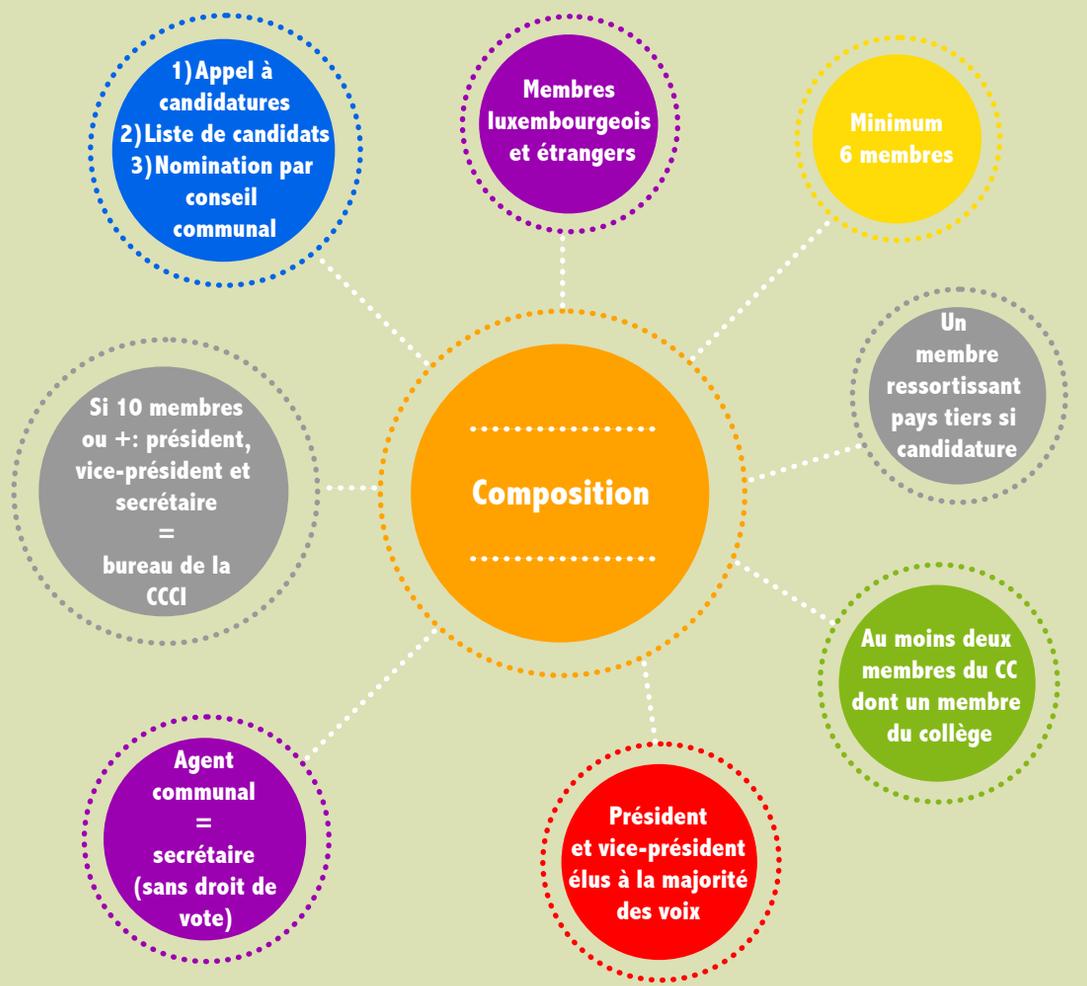
Acteur de terrain



**Collaborer
avec les associations
locales dans l'organisation
de loisirs, d'activités et de
manifestations culturelles,
éducatives ou
sportives**

3- Acteur de terrain





Fonctionnement

Membres suppléants peuvent être invités comme observateurs sans droit de vote à moins qu'ils remplacent les membres effectifs

Au moins 4 fois par an

Convocation au moins 10 jours avant la date de réunion

Convocation par le président

Réunions

Convocation sur demande écrite et motivée de la majorité des membres, dans les 15 jours de la demande

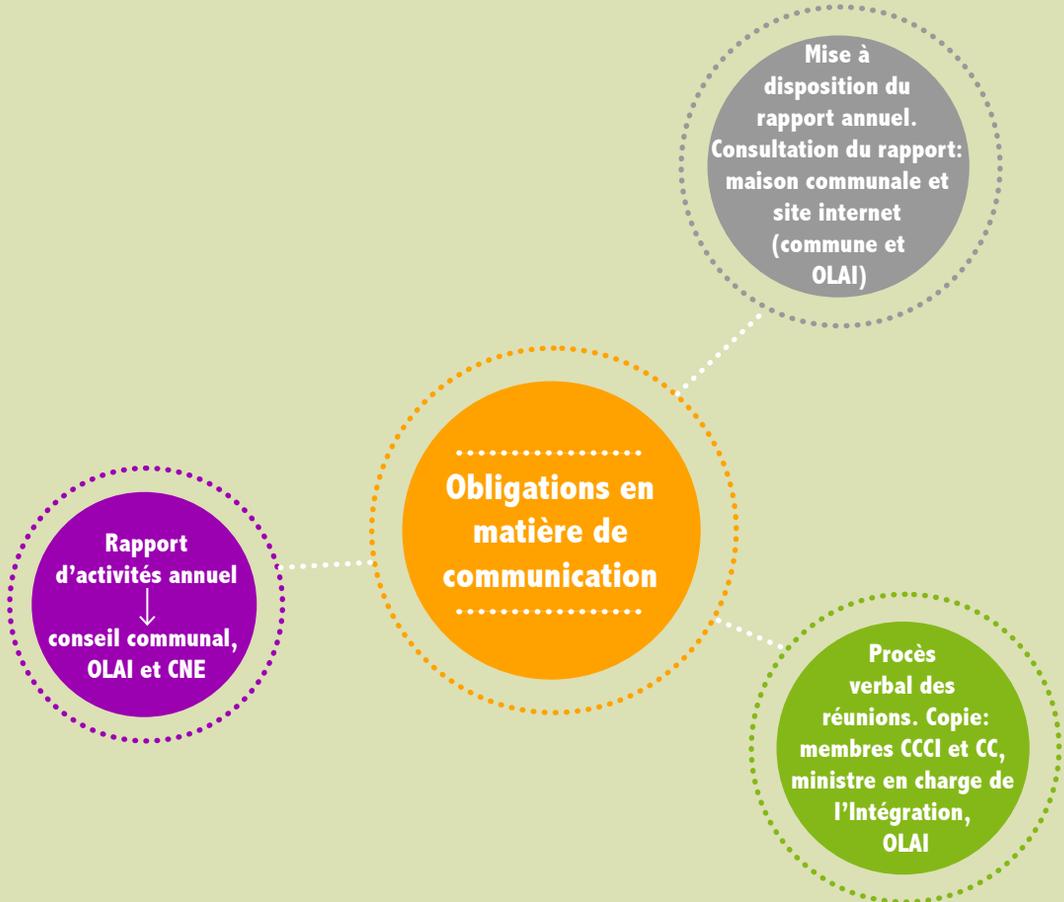
Possibilité de convocation par le président dans délai plus court en cas d'urgence dûment motivée

Fonctionnement





Fonctionnement



Fonctionnement



cefis

www.cefis.lu

5, avenue Marie-Thérèse
L-2132 Luxembourg
Tél.: 44 74 35 01

Avec le soutien:



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Office luxembourgeois de l'accueil
et de l'intégration



SYVICOL
Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

